

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



PROCÈS VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 19 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi dix neuf février à dix huit heures, se sont réunies au siège de Limoges Métropole, 84 avenue de la République, 87000 Limoges, la 19^{ème} séance du Conseil communautaire, conformément à l'article 10 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la République numérique, et ont délibéré sur les affaires qui leur ont été soumises.

Le Président du Conseil communautaire, M. Jean-Luc BOYER, a ouvert la séance.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
3. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
4. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
5. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
6. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
7. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
8. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
9. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.
10. Adoption du rapport de M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, sur la situation de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

Adopté à l'unanimité, sans discussion, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.
M. Jean-Luc BOYER, Président du Conseil communautaire, a déclaré la séance close.

PROCÈS VERBAL

Procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2025

1 DOCUMENT - Publié le 24 Avril 2025

 **PV_conseil_communautaire_19022025.pdf**
(.pdf, 9,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**